Groupement DISI Sud-Est

Marseille, le 12 juillet 2013

CAP Mouvement local de Mutations

Les Commissions Administratives Paritaires Locales de la DISI Sud-Est ont été réunies, le 11 juillet 2013, pour examiner le mouvement local de mutations au 1er septembre 2013. Le périmètre de ce mouvement concernait principalement les agents affectés sur l'un des sites de la résidence (DISI, Prado, St Loup), et qui souhaitaient changer d'établissement.

Les promotions de corps (concours interne ou examen, liste d'aptitude) seront officialisées ultérieurement, à la même date d'effet.

Représenté dans les CAPL n°1 (cadre A) et n°2 (cadre B), le syndicat Force Ouvrière DGFiP a rappelé ses positions sur la question des mutations, notamment par la déclaration liminaire ci-après :

« Monsieur le Président,

A l'heure où se tiennent les Commissions Administratives Paritaires Locales de la DISI Sud-Est, chargées d'examiner le mouvement de mutations du 1er septembre prochain, la Délégation Force Ouvrière DGFiP tient tout d'abord à rappeler certains éléments sur ce sujet important, pour les agents comme pour le fonctionnement de nos services.

***Nous rappellerons notamment la revendication de FO DGFiP de voir mis en œuvre deux vrais mouvements par an, à l'échelon national**. C'est à notre sens la seule façon propre à satisfaire l'ensemble des agents en attente d'une mutation.*

***F.O.-DGFiP a condamné la suppression du mouvement de mutation du 1er Avril 2014 de la filière Gestion Publique**. Il n'y aura aucun mouvement entre septembre 2013 et septembre 2014, ce qui est une remise en cause tant des engagements de la DGFiP que des droits de l'ensemble des collègues.*

*Notons à titre d'exemple, que **la ré-affectation dans leur département d'origine des agents de catégorie C accédant à la catégorie B par concours interne ou liste d'aptitude, n'a pas été retenue dans le futur dispositif**. Force Ouvrière ne peut que regretter d'avoir été la seule organisation à la revendiquer !*

*Enfin, comment ne pas rappeler que **la gestion des mutations subit directement les effets négatifs des suppressions d'emplois, des réorganisations et des restructurations du réseau de la DGFiP**. L'occasion pour notre syndicat de rappeler que la démarche stratégique chère à notre Directeur Général, n'a d'autre finalité que de reformater l'organisation de la DGFiP et de son réseau, d'en réduire les coûts de fonctionnement, et d'amplifier les suppressions d'emplois.*

Au plan local, la Délégation FO DGFiP souhaite voir satisfaits les vœux d'affectation des agents nommés sur la résidence de Marseille, ou de changement d'affectation pour ceux de nos collègues qui en ont fait la demande.

Pour autant, le faible nombre de mouvements constatés cette année sur la DISI Sud-Est appelle à s'interroger sur l'attractivité de nos services et de nos missions. Au delà d'un système de gestion des mutations qui ne facilite pas les mouvements de mutations, c'est aussi la spécificité de nos métiers et de leur cadre d'exercice qui semble ne pas susciter de vocations. Encore trop de chaises resteront vides jusqu'au 1er septembre 2014, tout au moins celles qui ne disparaîtront pas d'ici là…

Le syndicat FO DGFiP attend de l'Administration qu'elle donne à nos services les moyens de fonctionner, à la hauteur des enjeux de notre système d'information, et des ambitions affichées par notre Directeur. »

En réponse à cette déclaration, Robert Perrier, responsable de la DISI et Président des CAPL, a rappelé que l'uniformisation des règles avait été discutée au plan national, et que le dispositif arrêté (« généralement sur le mieux-disant… » ! !) s'imposait à tous. Le mouvement complémentaire devrait répondre (partiellement) au problème du mouvement général annuel…

Après avoir contesté notre vision de la démarche stratégique, la Direction a commenté le contexte de la DISI

- ✓ Les problèmes d'attractivité se posent davantage en terme de sites (Nice, Toulon…) que de missions.
- ✓ Notre Direction est plutôt bien pourvue en effectifs, notamment sur Marseille (une seule vacance à Marseille Prado, en Cadre A PSE…).
- ✓ La DISI contribuera aux suppressions d'emplois annoncées pour 2014, comme il se doit. Certaines chaises sont déjà visées…

Les agents concernés par le mouvement local ont obtenu une affectation conforme au(x) vœu(x) exprimé(s), ce qui a conduit notre Organisation à se prononcer en faveur du projet présenté par l'Administration, pour les cadres A et B. Les responsables d'ESI devront maintenant préciser l'affectation de chacun sur le service ou la mission de l'Etablissement.

L'ensemble des mouvements prévus est consultable le site Intranet Ulysse de la DISI (http://disi130.intranet.dgfip/)

FO DGFiP a noté avec satisfaction l'arrivée prévue de deux Programmeurs à l'ESI de Nice, pour le secteur Développement. Au moment où la mission TH prend pleinement son envol, ce renfort est le bienvenu. Les Directions nationale et locale ont su conjuguer leurs efforts, dans le respect des engagements pris. Nous ne pouvons que nous en féliciter ! !

Nous restons pour autant attentifs à la situation des effectifs sur le périmètre global de la DISI. Une présentation de cette situation est annoncée pour le prochain Comité Technique Local, elle donnera sans doute une tendance forte sur les intentions de la Direction quant aux projets de suppressions d'emplois 2014…Affaire à suivre, donc…

FO DGFiP souhaite aux collègues concernés une bonne installation dans leur nouvelle affectation. Nos militants sont prêts à les conseiller, les défendre, pour une meilleure adéquation entre leur situation personnelle et les attentes de l'Administration.

La Délégation FO DGFiP Groupement DISI Sud-Est : André AMBROSIO (ESI Marseille Prado), Jean-Jacques SETA (ESI Ajaccio)

EN 2013 AVEC F.O. PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN

BULLETIN D'ADHESION

FO la force syndicale DGFiP

NOM : ---------- PRÉNOM :----------

n° AGORA : ----------

GRADE : ---------- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : -----%

AFFECTATION :----------

demande à adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le----------

(signature)

➔ *66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*